



LEGENDE	
Réfrigérateur	Sèche-serviette
Plaque de cuisson	Radiateur
Lave-linge	Porte-fenêtre
Lave-vaisselle	Fenêtre à allège vitrée fixe
Linéaire complémentaire	VR Volet roulant
	Tableau électrique
	Soffite ou faux-plafond
	Placard
	Prise de courant ext.
	Robinet de puisage

Nom de l'Acquéreur	Date et Signature Acquéreur	Date et Signature Vendeur

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les cotes indiquées sont approximatives. Les retombées, faux plafonds, soffites, ainsi que l'emplacement des équipements tels que radiateurs, sèche-serviettes et bouches VMC sont figurés à titre indicatif et non limitatif. La surface habitable des placards est incluse dans les pièces attenantes. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art. 4.1).

